PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 mars 2020

L'an deux mille vingt et le six mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrick GRIVEL, Maire.

Date de la convocation : 28 février 2020 Date d'affichage de la convocation : 28 février 2020

Date de publication des délibérations : 9 mars 2020

Nombre de membres afférents au conseil : 15 Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13 Nombre de procuration(s) : 1

<u>Présents</u> (dans l'ordre du tableau): Mesdames et Messieurs Patrick GRIVEL, Simon LORIN, Gilbert BACH, <u>Marceline LEGRAND</u>, Elisabeth DECAUDIN, Yolande LANG, Jean-Marie GALLISSOT, Nadine REGNAUT, Pierre DIVOUX, Stéphane BRUDER, Elodie CASULLI, Eric ALCAIDÉ, Pascal NURENBERG, Sylvain FRANZ et Cécile GRANDIDIER.

Les personnes dont le nom est barré sont reportées ci-dessous avec la mention éventuelle d'excuse et/ou de procuration.

Absent(s): Mmes Marceline Legrand (excusée), Cécile Grandidier (excusée avec procuration à S. Franz).

Madame Elodie CASULLI est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Bernard GUITTER, secrétaire de mairie, assure la rédaction du procès-verbal des délibérations.

Ordre du jour :

- 1- Compte de gestion 2019 (Budget principal + lotissement Noiseraie)
- 2- Compte administratif 2019 (Budget principal + lotissement Noiseraie)
- 3- Affectation des résultats de la section de fonctionnement 2019
- 4- Subvention pour sortie scolaire à Versailles
- 5- Avis sur vente terrain Fabrique de l'église de Courcelles sur Nied
- 6- Divers (permanences pour la garde du scrutin)

Communications

néant

Délibérations

1°) Comptes de gestion de l'exercice 2019 (budget principal et annexe lotissement) Délibération n° 385DCM20-02-01 Codification 7.1 Décisions budgétaires

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les comptes de gestion de l'exercice 2019 présentés Madame Marie-Thérèse MOLLENTHIEL, Trésorière de Montigny Pays Messin, sont en tous points identiques aux comptes administratifs et propose au Conseil municipal de les adopter.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les comptes de gestion de l'exercice 2019 (budget principal et budget annexe Lotissement) présentés par Madame le Receveur municipal.

Résultat du vote: Pour: 11 voix Contre: voix Abstention: 3 (S. Franz (x 2), P. Nurenberg)

2°) Compte administratif de 2019 (budgets principal et annexe lotissement)

Délibération n° 385DCM20-02-02 Codification 7.1 Décisions budgétaires

Monsieur le Maire procède à la lecture des comptes administratifs de l'exercice 2019. Ceux-ci laissent apparaître les résultats suivants :

Pour le budget principal de la commune :

Section de Fonctionnement : Excédent de 515.056,08 € Section d'Investissement : Déficit de -79.230,28 €

Le **budget annexe « Lotissement »**, présente les résultats suivants :

Section de Fonctionnement : Excédent de Section d'Investissement : Déficit de 1.668.990,44 € - 726.560,65 €

Après avoir répondu aux diverses questions concernant ces comptes administratifs, Monsieur le Maire passe la présidence de séance à Monsieur Simon Lorin, Premier adjoint, et quitte la salle du conseil.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte administratif du budget principal et du budget annexe Lotissement de l'exercice 2019.

Résultat du vote: Pour: 10 voix Contre: voix Abstention: 3 (S. Franz (x 2), P. Nurenberg)

Monsieur le Maire est ensuite invité à regagner la salle et à reprendre la présidence de séance, ce qu'il fait aussitôt.

3°) Affectation du résultat de fonctionnement 2019

Délibération n° 385DCM20-02-03 Codification 7.1 Décisions budgétaires

- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019 ;
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 du budget principal

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'affecter le résultat comme suit :

- de fonctionnement	Excédent 773.901,41 €	Déficit
- d'investissement		- 106.610,79 €
RESULTAT DE	CLÔTURE DE L'EXERCICE (2019)	
	Excédent	Déficit
- de fonctionnement	515.056,08 €	
- d'investissement		- 79.230,28 €
RESTES A REALIS	ER DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
- en dépenses		-3.758.723,79 €
- en recettes		1.702.775,00 €
SOLDE		- 2.055.948,79 €
BESOIN DE FINANCEM	, MENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMEN	 [T
Le solde des restes-à-réaliser, positif ou négati		_
s'ajoute au résultat d'investissement		-2.135.179,07 €
AFFECTATION DU	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	- -
1. Affectation prioritaire au déficit de foncti	onnement (art. 002 "Déficit antérieur reporté)	0,00 €
2. Affectation complémentaire en réserve ol	bligatoire à hauteur du besoin	
	068)	515.056,08
de financement de l'investissement (art. 1		
de financement de l'investissement (art. 1	OLDE RESTANT DE FONCTIONNEMENT	
de financement de l'investissement (art. 1	OLDE RESTANT DE FONCTIONNEMENT ou	0,00 €

<u>Résultat du vote</u>: **Pour**: 11 voix **Contre**: voix **Abstention**: 3 (S. Franz (x 2), P. Nurenberg)

4°) Subvention pour sortie scolaire à Versailles

Délibération n° 385DCM20-02-04 *Codification : 7-5 Subventions*

Monsieur le Maire indique au conseil que la directrice de l'école de Courcelles-sur-Nied, Mme Christelle FAFET, projette une sortie scolaire au château de Versailles avec sa classe de CM2 qui aurait lieu le 9 avril 2020. Le coût de ce projet se monterait à $50 \in$ par enfant. L'école verserait une participation de $10 \in$. Afin de réduire cette charge pour les familles, l'école sollicite une subvention de la commune de $20,00 \in$. Il est précisé que seraient concernés : 13 enfants de Laquenexy, 10 = enfants de Courcelles-sur-Nied.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'octroyer une subvention de 20,00 € par enfant de Laquenexy soit une subvention totale de **260,00** €.

Résultat du vote : **Pour** : unanimité **Contre** : 0 ; **Abstention**(s) : 0

5°) Avis sur la cession d'une parcelle de la Fabrique de Courcelles s/Nied

Délibération n° 385DCM20-02-05 Codification : 9.1 Autre domaine de compétence des communes

Monsieur le Maire indique qu'il a été contacté par Monsieur Etienne Chaudron, Président du conseil de Fabrique de Courcelles sur Nied, pour solliciter l'avis du Conseil municipal à propos de la cession par la Fabrique d'un terrain agricole situé sur le ban de Laquenexy dans le cadre du respect de la procédure imposée aux Conseils de Fabrique.

Le terrain en question est cadastré Ban de Laquenexy au lieu-dit « Les Angles » Section 35 n° 54 pour une contenance de 38,02 ares. L'acquéreur serait Monsieur Jean-Marie Gallissot.

Monsieur Jean-Marie Gallissot étant considéré comme intéressé à l'affaire, est prié de quitter la salle du conseil pendant la délibération sur ce point, ce qu'il fait aussitôt.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **EMET** un avis **FAVORABLE** à la cession par la Fabrique de l'église catholique de Courcelles-sur-Nied au profit de Monsieur Jean-Marie Gallissot, de la parcelle de terrain agricole sise à Laquenexy et cadastrée Section 35 n° 54.

<u>Résultat du vote</u>: **Pour**: Unanimité; **Contre**: voix; **Abstention(s)**:

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à vingt heures cinquante et Madame la secrétaire de séance donne lecture du présent procès-verbal à l'assemblée.

Fait et délibéré à Laquenexy, les jour, mois et an susdits.

Signatures des présents :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département de la Moselle - Commune de LAQUENEXY

Séance du Conseil Municipal du 6 mars 2020

Le Maire :	Les Adjoints et Conseillers municipaux :		
Patrick GRIVEL	Simon LORIN	Gilbert BACH	
Marceline LEGRAND	Elisabeth DECAUDIN	Yolande LANG	
Jean-Marie GALLISSOT	Nadine REGNAUT	Pierre DIVOUX	
Stéphane BRUDER	Elodie CASULLI	Eric ALCAÏDE	
Pascal NURENBERG	Sylvain FRANZ	Cécile GRANDIDIER	